



Répondant à la demande de l'Union SNUI – SUD Trésor en date du 13 novembre 2008, le Directeur Général M. Parini vient aujourd'hui d'accepter de reporter le délai d'option pour l'intégration au Trésor initialement fixé par le protocole au 31 décembre 2009. Ainsi les agents du Domaine qui ont encore un statut DGI (ceux qui faisaient partie du périmètre initial et qui n'ont pas opté dans l'intervalle) pourront le conserver jusqu'à une date indéfinie.

Cette réponse, qui va dans le sens de notre exigence, ne nous satisfait pas encore totalement, car elle ne répond pas favorablement à notre demande d'un droit de retour dans la filière fiscale des agents qui avaient du opter pour un statut d'agents du Trésor lors de leur mise à disposition de France Domaine.

Il s'agit néanmoins d'une première adaptation de bon sens à la situation particulière des agents de France Domaine, et pour l'Union SNUI – SUD Trésor d'une première étape vers l'ouverture de discussions plus approfondies sur ce sujet.